

NOM(s) de la FAMILLE ADHERENTE :	

Adhésion 2019 – 2020

(début des cours : lundi 16 septembre 2019)

	NOM(s) de la FAMIL	LE ADHERENTE :	•••••	•••••	•••••	••••••	(debut des cours.	iuliul 10 septembre 20	71
**************************************				Réinscription :	□ OUI	□ NON			
Email :				Tél fixe	:		Mobile :		
Adresse :						CP et ville	e:		•••
* " UI" : uniquement individuel " U	"םע" : Uniquement duo "	PI" : Préférence individuel	" PD" : Préférence duo						
									-

Elève (s)	Date de naissance		Activité	Enseignant	Préférence *
Règlement par	□ 1à3Ch	ièque	(s) + □ Chè	ques vacances : .	euros
chèques encaissés en :				euros euros euros euros	

chèques encaissés en :	☐ janvier 2020 ☐ juin 2020	euros euros
J'autorise la diffusion d'images me musicales dans le cadre de la promo J'atteste avoir pris connaissance d	otion de l'association AM	1A.
Nom :		

Adhésion familiale obligatoire					
Cours					
1/2h	500 €				
3/4 h	750 €				
1h	1 000 €				
3/4 h	380 €				
1h	500 €				
- 40 € /	- 40 € / élève suppl.				
mental					
3/4 h	100 €				
1h	100 €				
1h30	200 €		11		
1h	+ 50€				
1h30	+ 100€		11		
1/2h	650 €				
3/4 h	850 €				
3/4h	530 €				
1h	650 €				
	3/4 h 1h 3/4 h 1h - 40 € / mental 3/4 h 1h 1h30 1h 1h30 1/2h 3/4 h 3/4 h	3/4 h 750 € 1h 1 000 € 3/4 h 380 € 1h 500 € - 40 € / élève suppl. mental 3/4 h 100 € 1h 100 € 1h 200 € 1h + 50€ 1h30 + 100€ 1/2h 650 € 3/4 h 850 € 3/4 h 530 €	3/4 h 750 € 1h 1 000 € 3/4 h 380 € 1h 500 € - 40 € / élève suppl. mental 3/4 h 100 € 1h 100 € 1h 200 € 1h 50€ 1h 850 € 3/4 h 850 €		



Extraits du règlement

L'adhérent · e (ou son représentant · e légal · e) reconnaît avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de l'association, et être en accord avec les principes qui sont définis dans ces documents :

- L'inscription n'est considérée comme valide qu'une fois le règlement effectué. Tout paiement doit être remis au démarrage de l'activité (3 chèques maximum)
- L'inscription à une activité de formation musicale est obligatoire pour toute et tout enfant désirant pratiquer un instrument.
- L'adhérent e (ou son/sa représentant e légal e) certifie être couvert e par une assurance individuelle-accident garantissant les activités.
- Le ou la représentant e légal e d'un e adhérent e mineur e doit s'assurer de la présence de l'enseignant e avant de le laisser dans les locaux de l'AMA.
- Dans le cas d'une absence ponctuelle d'un e enseignant e, celle-ci ou celui-ci s'arrange avec l'élève pour remplacer le cours manqué.
- En cas de nécessité, l'élève (ou son/sa représentant e légal e) autorise l'AMA à appeler le médecin le plus proche, ou à le conduire au Centre Hospitalier de Vannes